



Préposées et préposés aux élèves handicapés

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les [témoignages de nos ambassadeurs](#) !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche de préposées et de préposés aux élèves handicapés pour être inscrits sur une liste de rappel afin de faire partie d'une équipe qui, chaque jour, fait avancer les élèves. Ensemble, on avance. En grand.

Être préposée ou préposé aux élèves handicapés au CSSDM, c'est

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc), déclinés selon l'emploi occupé
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)

**des conditions liées à la convention collective s'appliquent*

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la [carte des territoires](#).

Rôle et responsabilités

La personne salariée de cette classe d'emploi aide l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Elle assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention.

Elle soutient le personnel enseignant en l'aidant à communiquer des notions de base concernant la propreté, la façon de s'habiller, de boire et de manger. Elle aide également l'élève ou manipule pour lui le matériel et les objets nécessaires à la préparation et au déroulement d'activités pédagogiques et étudiantes.

Elle note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'élève, puis le surveille lors de la récréation, de la période de dîner, de la sieste et des temps de loisirs.

Lieux de travail possibles :

- [Écoles spécialisées](#) (territoires Sud, Est, Nord et Centre)
- [Écoles avec points de service](#)
- [Écoles primaires](#) et [secondaires](#) régulières / avec classes spécialisées

Le CSSDM compte 13 écoles qui sont destinées exclusivement aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), en plus d'écoles régulières avec points de service ou classes spécialisées.

Qualifications requises-Correspondre à l'un des 4 profils suivants :

Profil 1 :

Être titulaire d'un des diplômes d'études professionnelles (DEP) suivants :

- Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (750 heures)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (870 heures)
- Assistance aux personnes à domicile (975 heures)
- Soutien aux services d'assistance en établissement de santé et de services sociaux (705 heures)

Profil 2 :

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers (SASI) - (1800 heures)

Profil 3 :

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers

Profil 4 :

Être titulaire d'un diplôme d'études de 5e secondaire ou d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) et avoir une (1) année d'expérience pertinente (1 400 heures) ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines

**Les cours suivis dans les centres de formation privés ne sont pas reconnus.*

Exigence particulière

Avoir suivi la formation et être titulaire de la carte PDSB (Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires) ou PDSP (Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes).

** Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, [l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec](#) est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).*

**Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.*

Compétences recherchées

- Contribuer à assurer un environnement sécuritaire pour les élèves
- Communiquer et collaborer avec l'ensemble des intervenants et intervenantes
- Maîtriser son rôle et s'améliorer de façon continue

Rémunération

Taux horaire variant entre **25,08 à 26,75 \$/heure**, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Pour le profil #4, les attestations d'expérience doivent être transmises au moment du dépôt de votre candidature. Si elles ne sont pas transmises à ce moment, elles vous seront demandées avant le début du processus de sélection, le cas échéant. Pour les autres profils, elles peuvent être transmises au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autre information

- **Date d'entrée en fonction** : dès que possible
- **Date limite pour postuler** : 1^{er} novembre 2026 à 23h59

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : [Préposées-et-préposes-aux-élèves-handicapés-2026-2027](#)

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#) (la « LLÉ ») ainsi que depuis le 30 octobre 2025 à la [Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives](#) (la « LRL »). La LLÉ et la LRL prévoient notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes, dont l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion.

La LRL prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux à tout membre du personnel du centre de services scolaire qui se trouve sur les lieux mis à la disposition d'une école ou d'un centre ou est en présence d'un élève. L'interdiction s'applique au personnel embauché après le 19 mars 2025 ou ayant changé de fonction après cette date.

Ces lois prévoient également l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

De plus, la LRL a également pour objet de promouvoir, notamment dans le cadre des services éducatifs, la qualité du français, seule langue commune de la nation québécoise, au sein du système scolaire public afin de permettre l'adhésion et la contribution de tous à la culture distincte de cette nation.